



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3387

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : Réaménagement de l'espace central : carrefour République/Dupont/De Gaulle et continuité des voiries - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Bousson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Leбуhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palreja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3387**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Réaménagement de l'espace central : carrefour République/Dupont/De Gaulle et continuité des voiries - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le réaménagement de l'espace central de Couzon au Mont d'Or au droit de la rue Dupont s'inscrit dans la continuité du réaménagement des places Ampère et Fayard qui vient de s'achever. L'objectif du projet est donc de poursuivre la requalification du cœur historique de la Commune de Couzon au Mont d'Or.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements Axe A22 Garder le cap du développement économique - Réaliser de grands projets structurants - Renforcer les centres urbains.

La rue Dupont permet de relier les habitants du secteur de l'église avec le bas de Couzon au Mont d'Or qui comprend des commerces, la salle des fêtes et la place de la Liberté précédemment réhabilitée. Cette voie est actuellement étroite, en mauvais état et est composée de trottoirs peu confortables avec un stationnement omniprésent.

Les objectifs poursuivis, pour cette seconde phase d'aménagement, sont de :

- créer une unité au Centre-bourg en liant les différents espaces déjà réaménagés (places Ampère et Fayard, place de la Liberté et rue De Gaulle),
- redonner une logique et une continuité dans les cheminements piétonniers,
- rationaliser le stationnement.

Le périmètre du projet débute à la fin du réaménagement de la place Ampère sur le haut de la rue Dupont et s'achève au carrefour avec les rues de la République et De Gaulle.

Les matériaux proposés seront dans la continuité de ceux utilisés pour l'aménagement des places Ampère et Fayard. Ainsi, la rue Dupont sera requalifiée avec une chaussée en enrobé de 6 mètres de large, du stationnement longitudinal et un trottoir aux normes en béton désactivé. Les carrefours seront traités en plateaux surélevés en béton désactivé. La place Saint Maurice proposera un aménagement rappelant l'aménagement de la place avec des dalles calcaires similaires.

Un espace au niveau du carrefour Aristide Briand appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône sera rétrocédé à la Communauté urbaine de Lyon. Ce délaissé permettra un aménagement paysager en lien avec la place Saint Maurice et les places Ampère et Fayard.

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme porte sur la réalisation des travaux de voirie de la rue Dupont.

Le montant de cette seconde phase est évalué à 610 000 € TTC.

L'opération a fait l'objet d'une première individualisation d'autorisation de programme, par délibération n° 2010-1766 du Conseil du 25 octobre 2010 pour la réalisation des travaux des places Ampère et Fayard, d'un montant de 1 195 000 € TTC sur le budget principal.

Le bilan financier de cette première phase de travaux fait apparaître une marge de + 435 000 € restants.

Il est donc proposé, pour les travaux de réaménagement de l'espace central, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 175 000 € TTC sur le budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis par le projet de réaménagement de l'espace central : carrefour République/ Dupont/De Gaulle et continuité des voiries à Couzon au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2263 pour un montant de 175 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 175 000 € TTC en 2013.

3° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 370 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.